

Département
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2025.035**Séance du **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ**Date de la convocation : Mardi 1^{er} avril 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

3 pouvoirs :Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE
Martine PARRET à Martine GAUD-DAVIET,3 absents :

Mme PAILLASSON, MM. ALPSTEG, et RIBOURDOUILLE

OBJET : Budget annexe « Locations immobilières – Aquarelles » - Affectation des résultats 2024

Les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe Locations immobilières – Aquarelles viennent d’être adoptés par le Conseil Municipal.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Les résultats 2024 des sections d’investissement et de fonctionnement sont excédentaires. Il convient de reporter ces excédents dans chacune des sections.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l’affectation proposée :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2024 (001 – Recettes)	38 123.02 €
-------------------------------------------	-------------

FONCTIONNEMENT

Résultat de Clôture 2024 (002 – Recettes)	227 210.90 €
-------------------------------------------	--------------

N°2025.035

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le report en recettes d'investissement (au compte 001) de l'excédent constaté de 38 123.02 € dans le Budget Primitif 2025,

ARTICLE 2 : **APPROUVE** le report en recettes de fonctionnement (au compte 002) de l'excédent constaté pour un montant de 227 210.90 € dans le Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

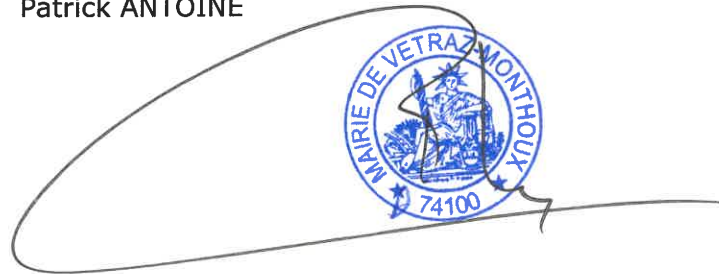
La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 avril 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/04/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.